

CODE
of business
conduct

Cher collègue,

HEINEKEN qui n'était à l'origine qu'une modeste brasserie ouverte à Amsterdam en 1864, est devenu un brasseur international. Rester fidèle à ses valeurs est ce qui guide HEINEKEN depuis plus de 150 ans.

En tant que brasseur international fier et responsable, nous nous engageons à conduire nos affaires avec intégrité et loyauté, et dans le respect de la loi, de nos valeurs et de notre manifeste WE ARE HEINEKEN. Cet engagement est énoncé dans le présent Code de Bonne Conduite HEINEKEN (le « Code »).

Le Code explique les valeurs que nous défendons et ce qui est attendu de nous tous – individuellement et en tant qu'équipe – dans tous les pays et à tous les niveaux. Les politiques sous-jacentes donnent des indications pratiques sur chaque sujet.

Il appartient à chacun d'entre nous de comprendre le Code et les politiques sous-jacentes. Vous devez donc les lire, en discuter et les appliquer dans votre travail de tous les jours. Il appartient à chacun d'entre nous de se montrer à la hauteur de la réputation de HEINEKEN.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile d'agir en conformité avec nos valeurs et ce Code. Vous pourriez être confronté à des pressions conflictuelles et à des dilemmes. Nous pourrions même être contraints dans certains cas de changer nos plans ou de renoncer à certaines opportunités commerciales. Nous savons que prendre les bonnes décisions demande du courage, mais nous sommes persuadés que ce Code peut vous apporter l'aide dont vous avez besoin pour y arriver. En cas de doute, parlez ouvertement des dilemmes potentiels avec vos collègues, votre supérieur hiérarchique, vos personnes de confiance ou votre service Juridique. Si vous avez un doute ou une inquiétude sur une violation potentielle de notre Code ou des politiques sous-jacentes, alertez-nous par le biais du service Speak Up.

Le personnel est au cœur de notre société. Vous êtes l'élément clé de notre réussite. HEINEKEN est une belle société, et en restant fidèles à nos valeurs et au présent Code, nous jetterons ensemble les bases de notre réussite future.



Dolf van den Brink

Président du conseil d'administration/PDG



Harold van den Broek

Membre du conseil d'administration/DAF

SOMMAIRE

Page

INTRODUCTION

NOS VALEURS ET « WE ARE HEINEKEN »	1
Qu'est-ce que le Code ?	2

NOTRE CODE

NOUS PLAIDONS EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Consommation responsable	3
--------------------------	---

NOUS RESPECTONS LES HOMMES ET LA PLANÈTE

Santé et sécurité	4
Droits de l'Homme	4
Discrimination et harcèlement	5
Environnement	5

NOUS CONDUISONS NOS AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ ET LOYAUTÉ

Concurrence	6
Corruption	6
Cadeaux, divertissements, invitations et dons	7
Blanchiment d'argent et sanctions	7
Conflits d'intérêts	8
Partenaires commerciaux	8

NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE NOTRE SOCIÉTÉ

Utilisation des ressources de la société	9
Fraude	9
Protection de la vie privée et des données personnelles	10
Propriété intellectuelle et informations confidentielles	10
Délit d'initié	11
Communication responsable	11

VOS RESPONSABILITÉS

Quelles sont vos responsabilités ?	12
Quand devez-vous agir ?	12
Speak Up	12
Absence de représailles	13
Mesures disciplinaires	13
Des questions ?	13

INTRODUCTION

NOS VALEURS ET « WE ARE HEINEKEN »

Depuis la création de notre société, nous sommes restés fidèles à nos valeurs fondamentales : Passion de la qualité, Convivialité, Respect des Hommes et de la Planète. Nos valeurs expriment ce que nous défendons en tant qu'entreprise citoyenne, partenaire commercial et employeur.



PASSION DE LA QUALITÉ

Dès ses débuts, HEINEKEN a accordé la plus grande importance à la qualité. Les consommateurs nous poussent à produire les meilleures bières et les meilleurs cidres, et nous nous impliquons dans toutes nos marques, tous nos produits et toutes nos activités avec la même passion. Cet engagement détermine toutes nos activités, du développement de notre portefeuille de marques jusqu'à la satisfaction de nos clients et des consommateurs, en passant par l'innovation. C'est pourquoi nous investissons dans nos équipes, notre technologie et l'amélioration continue de notre organisation et de nos activités.



CONVIVIALITÉ

HEINEKEN rend la vie plus conviviale. Nous apportons de la convivialité aux consommateurs par le biais de parrainage d'événements qui leur tiennent à cœur, tout en faisant la promotion d'une consommation responsable. Notre culture d'entreprise est aussi le reflet de cette valeur : les salariés aiment travailler dans notre société, en raison de notre héritage, de nos marques à rayonnement international et de nos collègues passionnés.



RESPECT DES HOMMES ET DE LA PLANÈTE

Nous nous impliquons au sein des communautés où nous sommes présents et nous nous efforçons d'améliorer notre empreinte écologique. Cela signifie que nous respectons les Droits de l'Homme, et que nous traitons les personnes et notre environnement avec le plus grand respect. Nous respectons la législation et la réglementation en vigueur dans chaque pays où nous sommes présents. Nous puisons également nos forces dans la diversité des personnes et des cultures. La responsabilité que nous ressentons envers notre environnement détermine nos pratiques responsables en matière d'alcool, vis à vis de la société et de l'environnement.

**Nos valeurs se retrouvent dans
« WE ARE HEINEKEN »**

 WE ARE
HEINEKEN



QU'EST-CE QUE LE CODE ?

Le Code énonce les principes fondamentaux que chacun de nous doit respecter quand il agit pour notre société. Il explique notre engagement et ce qui est attendu de vous en tant que salarié. Les politiques sous-jacentes donnent des indications pratiques sur les différents sujets abordés dans le Code.

Le Code et les politiques s'appliquent à toutes les personnes employées par toute société HEINEKEN, quels que soient leur contrat ou le pays où elles travaillent. Le Code et les politiques s'appliquent également aux personnes qui travaillent pour HEINEKEN par le biais d'un contrat avec un tiers. HEINEKEN et « notre société » désignent toute société détenue et contrôlée majoritairement, directement ou indirectement, par Heineken N.V.

Le Code et les politiques n'abordent pas toutes les situations susceptibles de se produire, et ils ne dispensent pas de faire preuve de bon sens et de professionnalisme.

Vous devez agir en toutes circonstances en tant qu'ambassadeur de HEINEKEN, et veiller à protéger votre réputation et celle de HEINEKEN.

NOTRE CODE

NOUS PLAIDONS EN FAVEUR D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

CONSOMMATION RESPONSABLE

Nous encourageons toujours une consommation responsable

En tant que brasseur de tout premier plan au niveau mondial, nous encourageons une consommation responsable de nos produits, dans le cadre d'un mode de vie équilibré. Nous commercialisons et nous vendons nos marques de manière responsable et nous travaillons avec des partenaires pour lutter contre la consommation nocive d'alcool comme l'alcoolisation massive, l'alcool au volant, et la consommation d'alcool par les femmes enceintes et les mineurs.

Nous sommes tous des ambassadeurs d'une consommation responsable. Si vous choisissez de boire de l'alcool, faites-le avec modération, à un moment et dans un lieu appropriés, et pour les bonnes raisons. Respectez toujours l'âge légal pour la consommation d'alcool et, si vous conduisez, le taux d'alcool maximum autorisé par la législation locale. Dans tous les cas, vous êtes vivement encouragé à ne jamais boire quand vous conduisez.



▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de consommation responsable d'alcool

NOUS RESPECTONS LES HOMMES ET LA PLANÈTE

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Nous donnons la priorité à la santé et à la sécurité

Le personnel est au cœur de notre société. Cela signifie que nous donnons toujours la priorité à la santé et à la sécurité. Nous avons tous l'obligation de travailler en toute sécurité. Que nous soyons sur notre lieu de travail, en visite à l'extérieur, chez des clients ou en déplacement, nous devons toujours suivre les règles et procédures de sécurité.

Vous devez savoir quoi faire en cas d'urgence sur votre lieu de travail, ou dans tout autre lieu que vous visitez. Suivez toujours les Règles de sécurité de base et signalez tout incident, toute situation dangereuse ou tout presque-accident.



▶▶▶ Pour en savoir plus sur les Règles de sécurité de base, consultez la Politique HEINEKEN santé et sécurité

DROITS DE L'HOMME

Nous respectons la dignité et les droits de toutes les personnes

Nous travaillons dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes. C'est un principe ancré dans nos valeurs, nos politiques et notre engagement à respecter les normes internationales.

Vous êtes tenu de respecter les engagements pris par notre société concernant les Droits de l'Homme. Nous vous encourageons, comme nous encourageons nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux ainsi que les autres personnes concernées par nos activités, à nous alerter si vous êtes témoin de violations potentielles des Droits de l'Homme ou suspectez de telles violations.



▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique respect des Droits de l'Homme HEINEKEN

DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT

Nous refusons la discrimination et le harcèlement

Nous traitons le personnel de manière juste et équitable, sur la base du principe de non-discrimination. Nous respectons les différences culturelles et individuelles et favorisons l'intégration. Nous recrutons et récompensons le personnel, et leur donnons des promotions, sur la base du principe d'égalité des chances, sans faire de distinction en fonction, notamment, de l'origine ethnique, de la couleur de peau, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'origine nationale ou sociale, de l'âge ou du handicap.



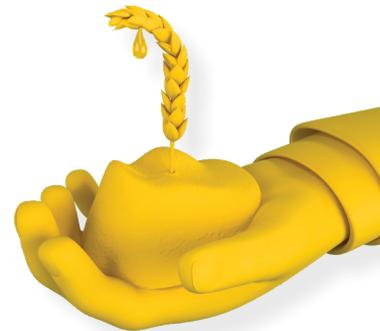
Préserver la dignité personnelle de chaque salarié et l'égalité entre les salariés passe par la prévention du harcèlement, sous quelque forme que ce soit. Traitez vos collègues avec respect et loyauté, et évitez les situations qui pourraient être perçues comme inappropriées. Nous ne tolérons aucun harcèlement, aucune intimidation, aucun abus ou aucune menace, que ces derniers soient physiques, verbaux, sexuels ou psychologiques. Si vous êtes témoin de discrimination ou de harcèlement sur votre lieu de travail ou si vous suspectez une discrimination ou un harcèlement, nous vous exhortons à en parler.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique respect des Droits de l'Homme HEINEKEN

ENVIRONNEMENT

Nous nous efforçons de réduire toujours plus notre empreinte écologique

Nous pensons qu'il est de notre responsabilité de réduire activement notre impact sur l'environnement. Dans le cadre de notre programme de développement durable « Brassons un Monde Meilleur », nous aspirons à développer nos activités tout en respectant les hommes et la planète. Tout au long de notre chaîne de valeur, et dans tous les pays où nous sommes implantés, nous nous attachons à réduire nos émissions de CO₂ et notre consommation d'eau, d'énergie et de matières premières, et à augmenter notre utilisation des énergies renouvelables. Nous mettons également l'accent sur la réduction des déchets par le biais du recyclage et de la réutilisation.



Nous attendons de vous une contribution à ces efforts, et nous vous encourageons à introduire, développer et améliorer sans cesse des initiatives de développement durable dans votre travail de tous les jours. Contestez ou signalez les situations ou décisions qui sont en contradiction avec le programme de développement durable de notre société et qui aggravent notre empreinte écologique.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez notre programme de développement durable
« Brassons un Monde Meilleur »

NOUS CONDUISONS NOS AFFAIRES AVEC INTÉGRITÉ ET LOYAUTÉ

CONCURRENCE

Nos principes défendent une concurrence vigoureuse mais loyale

Nous cherchons à l'emporter sur la concurrence, mais toujours en conformité avec le droit de la concurrence. Nos relations commerciales avec nos clients et nos fournisseurs, ainsi que les contacts occasionnels avec des concurrents exigent une attention particulière portée aux règles en matière de concurrence, quel que soit le lieu où nous sommes actifs. Par exemple, des situations dans lesquelles nous sommes directement en contact avec un concurrent, ou lorsque nous échangeons indirectement des informations avec des concurrents par le biais d'associations de brasseurs ou de déclarations dans les médias. C'est également valable lorsque nous envisageons de conclure des accords d'exclusivité avec des fournisseurs et des clients. En outre, nous devons veiller à ne jamais imposer à nos clients, mais seulement leur conseiller, des prix de revente minimums.



Dans les situations susmentionnées, ou si vous avez des questions concernant le droit de la concurrence en vigueur dans votre pays, contactez toujours votre service juridique pour en discuter. Alertez-nous si vous suspectez une violation du droit de la concurrence ou si vous en êtes témoin.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de concurrence

CORRUPTION

Nous ne tolérons aucune forme de corruption, où que ce soit et quelles que soient les circonstances

Nous cherchons à gagner avec intégrité et loyauté. Nous avons pour principe de ne jamais accepter, demander, nous engager, accomplir, proposer, promettre ou autoriser d'acte de corruption à qui que ce soit, où que ce soit et à quel moment que ce soit. Par corruption, on entend le fait de donner ou de recevoir toute chose de valeur à/de la part d'une quelconque personne, du secteur public ou privé, en vue d'obtenir ou de conserver un marché, d'influer sur des décisions, ou d'obtenir un avantage indu dans le cadre de nos affaires. Cela inclut la corruption indirecte, par le biais de tiers, et le fait d'accorder des facilités de paiement. Restez vigilant et respectez en toutes circonstances les lois et politiques applicables lorsque vous offrez quelque chose de valeur, comme des cadeaux, des divertissements, des invitations et des dons à des œuvres caritatives. Si vous suspectez des faits de corruption ou si vous en êtes témoin, alertez-nous.



▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de corruption, la Politique HEINEKEN en matière de cadeaux, divertissements et invitations et la Politique HEINEKEN en matière de contributions à des partis politiques, de dons à des œuvres caritatives et de lobbying

CADEAUX, DIVERTISSEMENTS, INVITATIONS ET DONS

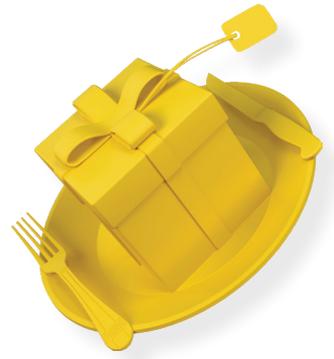
Nous offrons et acceptons des cadeaux, divertissements, invitations et dons à des œuvres caritatives de manière appropriée et transparente, occasionnellement et jamais pour influencer abusivement des décisions commerciales

Nous travaillons avec nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux pour avancer ensemble. Cela implique de développer une clientèle, de favoriser l'établissement de relations commerciales durables et d'exprimer de la reconnaissance. L'accueil et la participation à des événements qui contribuent à créer de la convivialité sont au cœur de notre activité. Cependant, les cadeaux, divertissements et invitations ne doivent jamais influencer, ou sembler avoir influencé l'intégrité des décisions commerciales ou la loyauté des personnes impliquées.

Si vous offrez ou recevez des cadeaux, repas d'affaires, divertissements ou invitations, assurez-vous qu'ils sont appropriés et raisonnables. Offrez-les et acceptez-les ouvertement et sans conditions. En toutes circonstances, protégez notre réputation, faites preuve d'un jugement professionnel et évitez toute pression induite sur le destinataire.

Dans tous les pays où nous exerçons nos activités, nous sommes attentifs aux traditions socioculturelles, mais nous ne versons pas de contributions à des politiciens ou à des partis politiques. Nous pouvons faire des dons à des œuvres caritatives, mais toujours de façon transparente et professionnelle.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de cadeaux, divertissements et invitations et la Politique HEINEKEN en matière de contributions à des partis politiques, de dons à des œuvres caritatives et de lobbying



BLANCHIMENT D'ARGENT ET SANCTIONS

Nous ne facilitons pas le blanchiment d'argent et nous ne traitons pas avec des parties visées par des sanctions

Nous ne voulons pas être impliqués dans des activités de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou d'autres activités criminelles par le biais de tiers. Par conséquent, nous ne travaillons pas avec des personnes, entités, États ou pays si cela violerait les sanctions (économiques) applicables. Pour prévenir toute violation des lois anti-blanchiment d'argent ou des sanctions, il est essentiel pour nous de connaître nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Veillez à respecter la législation locale et les éventuelles obligations de déclaration. Alerte-nous si vous suspectez des activités de blanchiment d'argent ou des activités susceptibles de violer des sanctions.

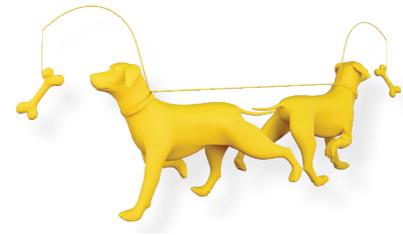
▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de blanchiment d'argent et de sanctions



CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous évitons les conflits entre intérêts commerciaux et intérêts personnels

Nous devons tous prendre des décisions dans l'intérêt de notre société, sans nous laisser influencer par nos intérêts personnels. Il est important d'éviter les situations dans lesquelles un conflit pourrait apparaître entre les intérêts de la société et vos intérêts personnels. Tout conflit d'intérêts, même s'il n'est qu'apparent, doit être évité.



En cas de conflit d'intérêts manifeste ou potentiel, soyez transparent et parlez-en à vos collègues, votre supérieur hiérarchique, votre service Juridique ou votre personne de confiance.

▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de conflits d'intérêts

PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous cherchons à travailler avec des partenaires qui partagent nos valeurs et notre engagement pour une conduite des affaires responsable

Nous pensons qu'il est important de travailler avec des clients, des fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux qui partagent nos valeurs et notre engagement pour une conduite des affaires responsable. Cet engagement est la clé de notre réussite à long terme dans le monde entier. En effet, par leur comportement, les partenaires commerciaux peuvent avoir un impact direct sur notre réputation. Nous attendons de nos clients et autres partenaires commerciaux qu'ils agissent avec intégrité et loyauté, observent les lois applicables et se comportent d'une manière conforme au présent Code. En outre, les fournisseurs sont tenus de respecter la Charte éthique des Fournisseurs.



Vous êtes encouragé à nous alerter si vous avez le moindre doute ou soupçon concernant une mauvaise conduite potentielle de nos partenaires commerciaux. Nous encourageons également nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux à nous alerter s'ils ont le moindre doute concernant une violation potentielle de la loi ou du présent Code.

▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Charte éthique des Fournisseurs HEINEKEN, la Politique HEINEKEN en matière de corruption et la Politique HEINEKEN en matière de blanchiment d'argent et de sanctions économiques

NOUS PROTÉGEONS LES ACTIFS DE NOTRE SOCIÉTÉ

UTILISATION DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ

Nous protégeons les ressources de notre société

Partout où nous sommes actifs et quel que soit notre rôle, de nombreux actifs et ressources nous sont confiés. Par exemple, des ordinateurs portables, systèmes informatiques, téléphones portables, outils, voitures et stocks. Nous devons tous les utiliser avec soin et professionnalisme, et uniquement aux fins commerciales auxquelles ils sont destinés, sauf si une autre utilisation était spécifiquement permise.



▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la [Politique HEINEKEN sur l'utilisation des ressources de la société](#) et la [Politique HEINEKEN et règles de conduite pour l'utilisation des systèmes informatiques HEINEKEN](#)

FRAUDE

Nous ne tolérons aucun comportement frauduleux

La fraude peut porter gravement atteinte à la situation financière et à la réputation de notre société. Pour protéger les intérêts de toutes les parties prenantes, il est essentiel d'être attentif aux comportements frauduleux et de les empêcher. La notion de fraude couvre un large éventail d'activités. Exemples de fraude : falsification de documents, détournement – y compris vol – des actifs et ressources de la société et, dans certains cas, mauvaise application délibérée des règles internes.



La falsification de documents commerciaux ou de déclarations financières ou non financières constitue également une fraude. Des informations inexactes peuvent induire en erreur ou tromper les parties prenantes internes et externes, ce qui peut avoir des effets dévastateurs à long terme pour notre société. Nous avons donc tous l'obligation de veiller à ce que nos livres comptables, documents financiers et déclarations publiques reflètent fidèlement nos transactions et activités.

Nous attendons de vous que vous restiez vigilant face à la fraude, et que vous signaliez tout soupçon de fraude à votre supérieur hiérarchique, votre personne de confiance ou à votre service Juridique, ou que vous fassiez un signalement par le biais de notre service d'alerte interne Speak Up.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la [Politique HEINEKEN en matière de fraude](#)

PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE ET DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous protégeons la vie privée et les données personnelles de nos salariés, clients, consommateurs, fournisseurs et autres partenaires commerciaux

Nous respectons et protégeons la vie privée de toutes les personnes. Nous nous engageons à respecter la réglementation applicable en matière de confidentialité des données dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Il est donc important que nous traitions toutes les données personnelles, ou toutes les données qui peuvent concerner une personne physique, avec précaution et à des fins légitimes uniquement, conformément aux lois applicables et à nos propres règles de confidentialité.



▶▶ Pour en savoir plus, consultez les [Six principes de confidentialité](#)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Nous respectons et protégeons les droits en matière de propriété intellectuelle et les informations confidentielles

Nos marques font partie de nos actifs les plus précieux. Pour conserver notre avantage compétitif et nous montrer à la hauteur de notre réputation, nous devons protéger notre propriété intellectuelle. Cela inclut nos marques, produits et innovations. Si vous êtes impliqué dans le développement, la commercialisation ou la vente de produits, vous devez connaître et protéger nos droits de propriété intellectuelle et respecter les droits de propriété intellectuelle de tiers. Pour toute question relative aux droits d'auteur, aux marques, aux dessins (industriels), aux brevets ou aux noms de domaine, adressez-vous à votre service Juridique.



Par ailleurs, dans notre travail de tous les jours, nous traitons toutes sortes d'informations confidentielles. Par exemple, des rapports budgétaires et d'audit, des recettes de produits, des dessins, des business plans, des stratégies, des innovations, des accords et des états financiers. Il est essentiel que nous respections et que nous protégions les informations confidentielles de la société et que nous les partagions et les utilisions uniquement si cela est autorisé. Cela est également valable pour les informations confidentielles de tiers.

▶▶ Pour en savoir plus, consultez la [Politique HEINEKEN relative à la propriété intellectuelle](#) et la [Politique HEINEKEN en matière d'informations confidentielles](#)

DÉLIT D'INITIÉ

Nous nous interdisons tout délit d'initié ou autres formes d'abus de marché

Dans nos activités de tous les jours, nous pourrions tomber sur des informations privilégiées. Il s'agit d'informations non publiques spécifiques qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme base pour ses décisions d'investissement, par exemple des informations sur des projets d'acquisition ou des résultats financiers. Il vous est interdit d'utiliser ces informations privilégiées pour acheter ou vendre des titres de notre société, comme des actions ou d'autres instruments financiers. Le partage de ces informations avec des tiers peut également être illégal.



Toutes les personnes qui travaillent avec notre société doivent tenir les informations privilégiées confidentielles. Vous pouvez partager des informations privilégiées au sein de HEINEKEN uniquement sur la base d'un besoin d'en connaître et avec les conseillers de HEINEKEN qui ont signé un accord de confidentialité.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique de HEINEKEN N.V. relative au délit d'initié

COMMUNICATION RESPONSABLE

Nous communiquons toujours de manière responsable

Pour protéger la réputation de notre société, nous devons veiller à toujours communiquer de la bonne manière, au bon endroit, au bon moment et en nous adressant au bon public. Lorsque vous communiquez en externe ou que vous souhaitez intervenir lors d'un événement en tant que représentant de notre société, vous devez suivre nos règles internes et agir en tant qu'ambassadeur de HEINEKEN.



N'oubliez pas que toute communication sur Internet, y compris sur les réseaux sociaux, concernant nos marques pourrait avoir un impact sur la réputation de notre société et de nos marques. Lorsque vous utilisez les réseaux sociaux, dans le cadre du travail ou en dehors, faites-le de manière responsable, en faisant preuve de bon sens et de professionnalisme.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière d'utilisation des médias sociaux, le Code Marketing HEINEKEN, la Politique HEINEKEN en matière de médias et le Guide des déclarations financières HEINEKEN

VOS RESPONSABILITÉS

QUELLES SONT VOS RESPONSABILITÉS ?

Vous êtes tenu d'agir en toutes circonstances conformément à la loi, à notre Code et aux politiques sous-jacentes. Si des lois, règlements ou accords d'autorégulation sont plus restrictifs, ils prévalent. Nous attendons de chaque collaborateur qu'il promeuve une culture d'ouverture d'esprit, dans laquelle chacun peut se sentir libre d'aborder toute question, tout dilemme et toute préoccupation quant à l'interprétation ou au respect de ce Code. Les cadres ont des responsabilités plus importantes étant donné qu'ils jouent un rôle essentiel dans la préservation de notre réputation et de notre acceptabilité. Ils doivent montrer l'exemple et créer un environnement de travail transparent et ouvert, dans lequel les inquiétudes ou doutes peuvent être exprimés sans crainte de représailles.

QUE FAIRE EN CAS DE DOUTE ?

Le Code et les politiques n'abordent pas toutes les situations susceptibles de se produire, et ils ne dispensent pas de faire preuve de bon sens et de professionnalisme. En cas de doute quant à la manière d'agir, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce que cela semble être la bonne chose à faire ?
- Est-ce légal et conforme à nos valeurs et à notre Code ?
- Est-ce que cela donne une bonne image de notre société ?
- Est-ce que j'assumerais encore l'entière responsabilité de cette décision si elle était relayée par la presse ?

Si la réponse est « non » à l'une de ces questions, ou si vous avez un doute, demandez conseil avant d'entreprendre quoi que ce soit. Discutez du problème avec votre supérieur hiérarchique, votre service Juridique ou votre personne de confiance. Ou bien faites un signalement par le biais de notre service d'alerte interne Speak Up.

SPEAK UP

Vous avez un doute ou une inquiétude sur une violation potentielle de notre Code ou des politiques sous-jacentes ? Alertez-nous ! Ne rien dire pourrait aggraver la situation et saper la confiance. Lorsque vous signalez un problème en toute bonne foi, vous contribuez à protéger notre société, votre lieu de travail et, au bout du compte, vos collègues et vous-même. Alors alertez-nous ! Parlez-en à votre supérieur hiérarchique, à votre service Juridique ou à votre personne de confiance, ou contactez notre service d'alerte Speak Up. Vous pouvez faire un signalement en ligne (<http://speakup.heineken.com>) ou par téléphone via l'assistance téléphonique Intégrité dans votre pays. Tous les signalements restent confidentiels et vous pouvez faire part de vos inquiétudes en restant anonyme (si la législation de votre pays l'autorise) ou en déclinant votre identité, si vous êtes suffisamment à l'aise pour le faire.

The logo consists of the word "SPEAK" in a green, sans-serif font, followed by the word "UP" in a white, sans-serif font inside a green speech bubble shape.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique d'alerte « Speak Up » de HEINEKEN

ABSENCE DE REPRÉSAILLES

Personne n'aura à subir les conséquences d'un renoncement à un marché imposé par notre Code ou des politiques sous-jacentes. Vous pouvez également être assuré que personne ne sera pénalisé pour avoir fait part de ses inquiétudes en toute bonne foi concernant une mauvaise conduite présumée via le service d'alerte Speak Up. Aucune forme de représailles à votre encontre, suite à un signalement que vous aurez fait, ne sera tolérée. Les représailles à l'encontre des auteurs de signalements sont considérées comme une violation du présent Code et peuvent en conséquence donner lieu à des mesures disciplinaires.

MESURES DISCIPLINAIRES

Une violation de la loi, de notre Code ou de l'une quelconque des politiques sous-jacentes peut avoir de graves conséquences pour notre société et pour les personnes impliquées, y compris vous. Les conséquences peuvent être tout aussi graves si vous fermez les yeux sur une telle violation. En tant que personne physique, vous pouvez être tenu responsable et condamné à une amende ou à une peine de prison. En outre, notre société pourrait être tenue responsable et condamnée à une amende, et sa réputation pourrait être sérieusement mise à mal. Une violation de la loi, de notre Code ou des politiques sous-jacentes peut également donner lieu à des mesures disciplinaires, y compris à un licenciement. Il est interdit en toutes circonstances d'avoir recours à un tiers ou à d'autres moyens pour contourner les règles de ce Code.

▶▶▶ Pour en savoir plus, consultez la Politique HEINEKEN en matière de mesures disciplinaires

DES QUESTIONS ?

Vous trouverez des informations complémentaires ainsi que les politiques sur One2Share. Pour toute question :

- Veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, votre service Juridique ou votre personne de confiance
- Envoyez un e-mail à businessconduct@heineken.com, ou contactez Global Business Conduct au +31 20 5239 968
- Si vous souhaitez faire une communication confidentielle, rendez-vous sur : <http://speakup.heineken.com>

Ce Code entre en vigueur le 1er septembre 2018. Il remplace tout Code de bonne Conduite antérieur.

Ce Code pourra faire l'objet de modifications ultérieures le cas échéant.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Propriétaire du contenu : Global Business Conduct

En vigueur à compter du : 1er septembre 2018

Version : 2.0